



Demande de mise sous tutelle et retractation du futur tuteur

Par **Aline E**, le **25/05/2016** à **19:08**

Bonjour

Ma mere agee de 89 ans a été victime d'un Avc important qui nous a obligé a faire une demande de tutelle en avril 2016. Puisqu'au qu'aucun de mes 3 freres ne voulaient prendre cette responsabilité j'ai fait cette demande auprès du Tribunal d'instance en me mentionnant comme personne susceptible d'assumer la fonction de tuteur. Cela fait plus d'un mois et nous n'avons toujours pas été convoqués.

Ce temps m'a permis de reflechir et de m'apercevoir que je ne me sens tout simplement pas capable d'assumer cette responsabilité. Je travaille a temps plein, je dois m'ocupper de mes enfants et mes trois freres sont tous à la retraite.

Puis-je me desister de ma demande alors que notre demande aupres du tribunal n'a pas encore ete traitée et que nous n'avons encore reçu aucune convocation du juge des tutelles?
Merci beaucoup pour vos reponses.